

Santé mentale

L'individu, les soins, le système

Sommaire

- | | | | |
|-------|--|---------|--|
| ■ II | La santé mentale et la psychiatrie en quelques chiffres | ■ XXIII | La demande du patient et les réponses |
| ■ VI | Prévention et soins | ■ XXVII | Le sujet guéri ou conforté |
| ■ XIV | L'offre des structures et des soignants | ■ XXX | Tribune |
| | | ■ XL | Bibliographie Adresses utiles |

La santé mentale fait encore peur, et ceci au sein même du dispositif sanitaire. La réponse généralement donnée pour expliciter une telle réticence demeure au pire une opacité au mieux une grande complexité. Est-ce si vrai ? D'où l'intérêt de ce dossier qui rappelle que 30 % des actes de soins, dans un pays comme le nôtre, relèvent uniquement ou de façon prépondérante du relationnel. La psychiatrie s'impose donc comme étant bien plus qu'une simple discipline médicale. Elle infiltre de façon « horizontale » les pratiques de soins mais se situe également en amont par une réelle capacité préventive.

Bien des problèmes persistent. L'offre de soins — dans et hors institutions — peut paraître insuffisante aujourd'hui. La prévention primaire, celle qui serait susceptible d'agir sur l'incidence, reste balbutiante. La prévention secondaire parvient à réduire l'évolution et la durée de la maladie en fonction du développement des diverses composantes publiques, libérales et associatives, variable selon les lieux. La prévention tertiaire apparaît victime de l'articulation médico-sociale défaillante : la présence de réseaux véritablement coordonnés avec les dispositifs sociaux et la pratique médicale privée demeure l'exception. Les perspectives de restructuration et d'avenir reposent sur une conception datant de plus de trente ans qui, si elle demeure valable sur bien des points, n'a pas supprimé un dispositif général hétéroclite et profondément inégalitaire.

Cette situation va de pair avec une image profondément négative à la fois des malades mentaux et de ceux qui les soignent. Elle n'échappe heureusement ni à la réflexion ni aux remises en cause, ce qui a déjà conduit à une importante diversification des modalités de prise en charge, au souci d'informer les sujets citoyens, à la création d'associations de patients etc.

Il est grand temps que notre système de soins psychiatriques soit pensé en termes de demandes et de flux de patients et non pas en termes d'institutions. Les acteurs de santé mentale, notamment, doivent se situer quant à leurs intérêts professionnels, en affirmant leurs champs de compétence et de responsabilité.

L'enjeu apparaît de taille car il s'agit de permettre, à tout citoyen de ce pays un abord global de ses problèmes de santé incluant sa souffrance psychique, adapté, modulable et souple, en raccourcissant le plus possible le temps passé entre l'émergence de sa souffrance et l'offre de soins, dans le respect du libre choix et si nécessaire dans la continuité.

Si cela ne peut advenir, un scénario déjà observé dans d'autres pays ne pourra que s'imposer, la psychiatrie se cantonnant essentiellement alors dans de petits services de courts séjours, avec un extrahospitalier amenuisé.

Ce dossier montre que la psychiatrie française a à sa disposition tous les atouts nécessaires pour éviter une telle issue.